



# Choisir ses statuts et chiffrer son projet

*Mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie dans le chiffrage de son projet*

## MODULE 1

### JOUR 1 : Les préalables au chiffrage d'un projet : les statuts

**Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles**

- Les statuts juridiques possibles (individuel ou société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts

### JOUR 2 : Les obligations et options au niveau fiscal et social.

- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés), le fonctionnement de la TVA et des autres impôts.
  - Les obligations sociales : la MSA et le calcul des cotisations sociales.
- Les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits, risques, etc.)

## MODULE 2

### JOUR 3 : Chiffrer son projet et gérer ses financements.

- les bonnes questions à se poser : marges, temps de travail, stocks, etc.
- les investissements et le besoin en fonds de roulement
- présentation des financements possibles (aides, fonds, ...)

**Maitriser et gérer les financements : emprunts, subventions...**

### JOUR 4 : Construire les documents de gestion prévisionnelle.

- Le budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
- Gestion de la trésorerie : les recettes et dépenses

**Apprendre à évaluer les risques de son projet**

- la gestion des financements et des risques pris : investissements, endettement, garanties, emprunts,...

**N'hésitez pas à venir avec vos chiffres !**

(références économiques actuelles ou prévisionnelles)

#### Dates :

21 & 22 juin 2021  
12 & 26 juillet 2021

#### Horaires :

De 9h30 à 17h30

#### Lieu :

Château-Chervix  
St-Léonard-de-Noblat

#### Public :

Agriculteurs.rices  
Porteurs.ses de projet.

#### Intervenants :

Chloé Pellerin, Animatrice-formatrice à l'AFOCG Limousin, formatrice en gestion d'entreprises agricoles

#### Repas :

Sortis du sac

## Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

### Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



### Tarifs et prises en charge :

- **Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 225 €/an (pas de plafond pour les PPP). Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

- **L'adhésion 2021** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

*Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.*

### INSCRIPTIONS AVANT LE 16/06/2021

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur-trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant-e solidaire
- Porteur-euse de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

**[julietter@adearlimousin.com](mailto:julietter@adearlimousin.com) - 05 87 50 41 03**